

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 67 (1979)

**Heft:** [6]

**Artikel:** Ne pas oublier les enfants handicapés

**Autor:** Grandjean, Martine

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275601>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Année internationale de l'enfance

## Ne pas oublier les enfants handicapés

Le pâle soleil d'avril faisait son apparition. La terrasse du café était pleine, chacun essayant de capter sur lui l'attention des rayons. C'est à peine si les badauds remarquèrent l'arrivée d'un garçonnet, qui tenait de son bras droit un gros paquet entouré de chiffons, et, dans sa main gauche, un carton à chaussures. Il s'assit sur le trottoir, dos au mur du café, déposa délicatement son paquet — un bébé d'environ une année qu'il assit à ses côtés — ouvrit son carton à chaussures, en retira un bout de ficelle et un petit morceau de bois dont l'utilisation reste à ce jour inconnue, et donna au bébé la boîte vide en guise de jouet. Puis il se mit en position. Coude gauche appuyé sur la cuisse gauche, il tendit résolument la main droite, paume vers le ciel. Le couvercle du carton faisait office d'écuelle. Tout était en place. Le bébé jouait tranquillement, le garçonnet mendiait.

La journée n'était pas bonne. Les passants pressés ne remarquaient même pas les gamins, d'autres les avaient à peine aperçus qu'ils avaient déjà détourné les yeux, quelques femmes s'attendrissaient sur le bébé adorable quoique sale, rares étaient celles — pas un seul homme — qui jetaient une piécette dans le couvercle blanc.

Cette scène se passe en Europe, le deuxième trimestre de l'Année Internationale de l'Enfant vient juste de commencer. C'était il y a deux mois à peine.

Dans le jargon des professionnels de la protection de l'enfance, ces gosses ont un nom : on les dit « socialement désavantagés ». Il y a même un article de loi qui les protège universellement. C'est le Principe V de la Déclaration des Droits de l'Enfant : « **L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation** ».

### Pauvre, de génération en génération

Si tous les enfants doivent, comme nous l'avons vu dans les numéros précédents, bénéficier d'une protection spéciale du simple fait qu'ils sont des enfants, certains ont droit à une attention plus grande encore.

Le lien entre « désavantagé socialement » et « désavantagé physiquement ou mentalement » n'est pas une construction de l'esprit des fonctionnaires internationaux réunis aux Nations Unies. C'est une vérité tragique et, la plupart du temps, un cercle vicieux. On sait aujourd'hui que la malnutrition — sans parler de la sous-alimentation — a des séquelles graves qui sont souvent irréversibles.

Cercle vicieux, disons-nous, parce que la malnutrition qui, le plus souvent découle de la misère, peut provoquer un retard de la croissance physique et de l'activité cérébrale et diminuer la résistance aux infections. Souvent malades, tiraillés par la faim ou apathiques, les enfants ne suivent pas à l'école. Adolescents sous-qualifiés, ils ne trouveront pas de travail. Désargentés, ils iront grossir les bidonvilles où ils créeront à leur tour une famille. La misère sera, comme pour eux, le lot de leurs enfants.

Cette situation n'est pas l'apanage des seuls pays en voie de développement, où les ravages de la misère sont plus fréquemment évoqués que dans le monde industrialisé. Elle prévaut également dans nos pays où peu connaissent l'existence du Quart-Monde. Le Quart-Monde, ce sont les exclus, ceux qui, de génération en génération, survivent en marge du système. Ceux qui ferment leur porte au passage de l'assistant social de peur qu'il ne fasse sur eux un rapport négatif aux services de protection de l'enfance. Et le risque conséquent qu'on ne retire à la famille ses enfants est une épée de Damoclès.

Ce sont les mêmes qui ne montrent jamais leur enfant malade à un médecin, tout d'abord, comme avec l'assistant social, par peur des conséquences, ensuite, parce qu'ils ne comprennent pas ce que leur explique le docteur ou l'infirmière. Les remèdes sont mal administrés par une mère qui, quasi illettrée sinon complètement, ne peut pas lire le mode d'emploi : l'enfant ne guérira pas. Culpabilisée, la mère — on n'insistera jamais assez là-dessus, aime son enfant — ne le ramènera plus chez le médecin.

Il existe un Quart-Monde dans tous les pays industrialisés. On évalue à dix millions les personnes qui, en Europe, vivent dans cette misère



physique et affective où, bien souvent, alcoolisme et violence vont de pair.

### La peur de l'autre

De même que la communication avec le Quart-Monde est difficile, voire impossible, la communication avec les handicapés physiques ou mentaux pose aux « normaux » des problèmes parfois insurmontables. C'est patent avec les paralysés en chaise roulante — enfants ou adultes — que chacun évite subtilement du regard s'il vient à les croiser. Le Principe V de la Déclaration réclame pour tous les enfants atteints d'un handicap une éducation et un traitement spéciaux.

Le débat sur l'intégration des enfants handicapés mentaux dans les classes régulières est toujours actuel. La peur que suscite chez l'homme ce qui lui est différent se fait encore fortement sentir aujourd'hui. Les parents d'enfants retardés vous le diront, qui se sentent si peu appuyés dans leur combat quotidien pour faire reconnaître leur enfant comme un être humain à part entière.

A maints égards, l'attitude de la société face au handicapé est empreinte d'un caractère irrationnel qui relève de l'inconscient. Les blocages les plus fréquents sont : le handicapé n'est pas vraiment un homme, puisqu'à vingt ans, il a un « âge mental de huit ans » ; il symbolise la souffrance, voire la faute ou le châtement ; il est incapable de se prendre en charge et la société devra payer jusqu'à sa mort pour l'éduquer sans aucun espoir d'une quelconque réciprocité. Enfin, le degré de communication varie entre faible et nul. Dans sa formation lapidaire, le Principe V de la Déclaration ne s'embarrasse pas des peurs et inhibitions.

Les enfants désavantagés ont droit, quelle que soit la cause — cela peut donc également être de la faute de l'enfant — à un traitement adapté à leur situation.

Dans cette ligne, les organismes de protection de l'enfance suivent aujourd'hui deux principes directeurs qui reflètent bien l'interdépendance des problèmes. Le premier est justement d'atteindre ceux que les services sociaux ne parviennent pas à toucher, comme le Quart-Monde. Le deuxième, qui fut le thème d'un colloque organisé par l'Union Internationale de Protection de l'Enfance, est le dépistage précoce du handicap d'origine socio-culturelle.

Martine Grandjean